



Modalités d'adhésion 2018 – cotisation annuelle

En adhérant à la FémasIF, vous devenez également membre de la Fédération Nationale des Maisons et Pôles de Santé **FFMPS**. Vous bénéficiez à ce titre des informations de la FFMPS transmises régulièrement (évolutions réglementaires, négociations sur les modalités de financements, agendas de rencontres sur les MSP/PSP, formations...).

L'adhésion à la FémasIF/FFMPS est également une marque de reconnaissance de l'importance du travail mené par la FFMPS au niveau national pour favoriser le développement d'équipes pluri-professionnelles de soins de 1^{er} recours et une forme de soutien aux actions menées par la FémasIF pour le niveau régional.

BULLETIN D'ADHESION 2017/2018

Nom de la structure :

Adresse professionnelle :

Nom – prénom du contact :

Téléphone :

Mail :

Exercice en MSP	oui	non
Exercice en MSP dans une structure MSP multi site (pôle de santé)	oui	non
Projet de maison ou pôle de santé	oui	non
CPTS	oui	non

Adhésion à la Fémasif - Montant de l'adhésion annuelle – entourer/griser le choix

-> *Maison de santé (isolée ou en multi site) en activité ou équipe en projet bénéficiant d'un financement FIR :*

-> *CPTS :*

300€ dont 200 reversés à la FFMPS

→ *Equipe en réflexion sur un projet de maison ou pôle de santé : 50€*

→ *Professionnel de santé isolé : 50€*

Est-ce que vous (ou un membre de l'équipe) souhaitez vous présenter au Conseil d'Administration 2018 (Assemblée Générale électorale vers juin 2018) ou participer à des groupes de travail ?

Bulletin à retourner à : FémasIF – 9 rue Saint Bruno, 75018 Paris
avec le chèque correspondant à l'ordre de la FémasIF

Contacts: Anne Guilberteaud – 06 95 93 83 47
femasif.coordination@gmail.com